

AMÉDÉE BISCH

« Un homme ordinaire » qui a donné son nom au collège de Beynat



Amédée Bisch sur le parvis de l'église de Beynat, à l'occasion d'un mariage (1960) ; il a 73 ans. (Avec l'aimable autorisation d'Odette Jaud)

LA LECTURE DE CE TESTAMENT ENTRAÎNE UN CERTAIN NOMBRE D'INTERROGATIONS, DE RÉFLEXIONS ET DE CONSÉQUENCES

• Qui est Amédée Bisch ?

- Il est né à Paris, XIII^e arrondissement, le 2 mars 1887

- Il se marie à Paris dans le XIV^e arrondissement le 21 janvier 1911 avec une Beynatoise, M^{lle} Louise Saumetou

Il exerce à ce moment-là le métier de « galvanoplaste* », à la fois indiqué sur l'acte de mariage et sur sa fiche de recrutement militaire.

*la galvanoplastie est une technique électrolytique utilisée particulièrement en orfèvrerie, permettant de déposer des métaux sur un support en utilisant des courants électriques. Elle est utilisée pour reproduire, omémenter ou embellir un objet ou pour en prendre l'empreinte.

- Il est mobilisé le 2 août 1914, d'abord au 9^e bataillon puis au 31^e bataillon de

chasseurs à pied. Après une première blessure par balle en 1915, il est victime d'un éclat d'obus en juin 1916, près de Lunéville et sera définitivement réformé avec séquelles en décembre 1916.

• Ses liens avec Beynat, où il prendra sa retraite, sont liés à « sa chère femme », Louise Saumetou, née à Beynat en 1886. Les parents Saumetou (ou Chaumetou, selon les actes d'Etat civil), habitent à Beynat et sont retrouvés sur les recensements de 1906 et 1911. Louise ne figure pas sur ces recensements et est déjà probablement « montée » à Paris avant 1906. C'est en 1911 qu'elle épouse Amédée à Paris, comme vu plus haut.

Etienne Chaumetou, son père, est né à Flageat, commune d'Albignac et est agriculteur.

Louise et Amédée vont se retirer pour leur retraite à Beynat, dans une maison située chemin des Chalibordes, tout près des écoles. Louise décède le 27 mars 1957.

« CECI EST MON TESTAMENT »

Le 21 mars 1963, M. Amédée Bisch signe un testament olographe (destiné à l'office notarial de M^e Joseph Courivaud, notaire à Aubazine), où il indique :

« Accablé par la perte de ma chère femme, d'une tristesse que j'ai voulu dissimuler et profondément déçu dans ma dernière espérance, j'ai dû me résigner à me considérer comme seul et sans famille. En conséquence, (...) j'ai rédigé les dispositions suivantes :

- Je fais légataire universel les écoles de Beynat, je dis bien les écoles de Beynat et non la caisse des écoles, de la totalité de mes biens. Ma maison et tout ce qu'elle contient, son petit jardin, deux petits taillis de bois (...) et mes économies, livret de caisse d'Épargne, bons du Trésor, Titres et numéraires.

- Le corps enseignant, s'il le désire, fera vendre (...) tout ce qui est vendable (...). Le produit de ces ventes ajouté à mes économies formera un petit capital qui, bien placé, produira un certain intérêt annuel.

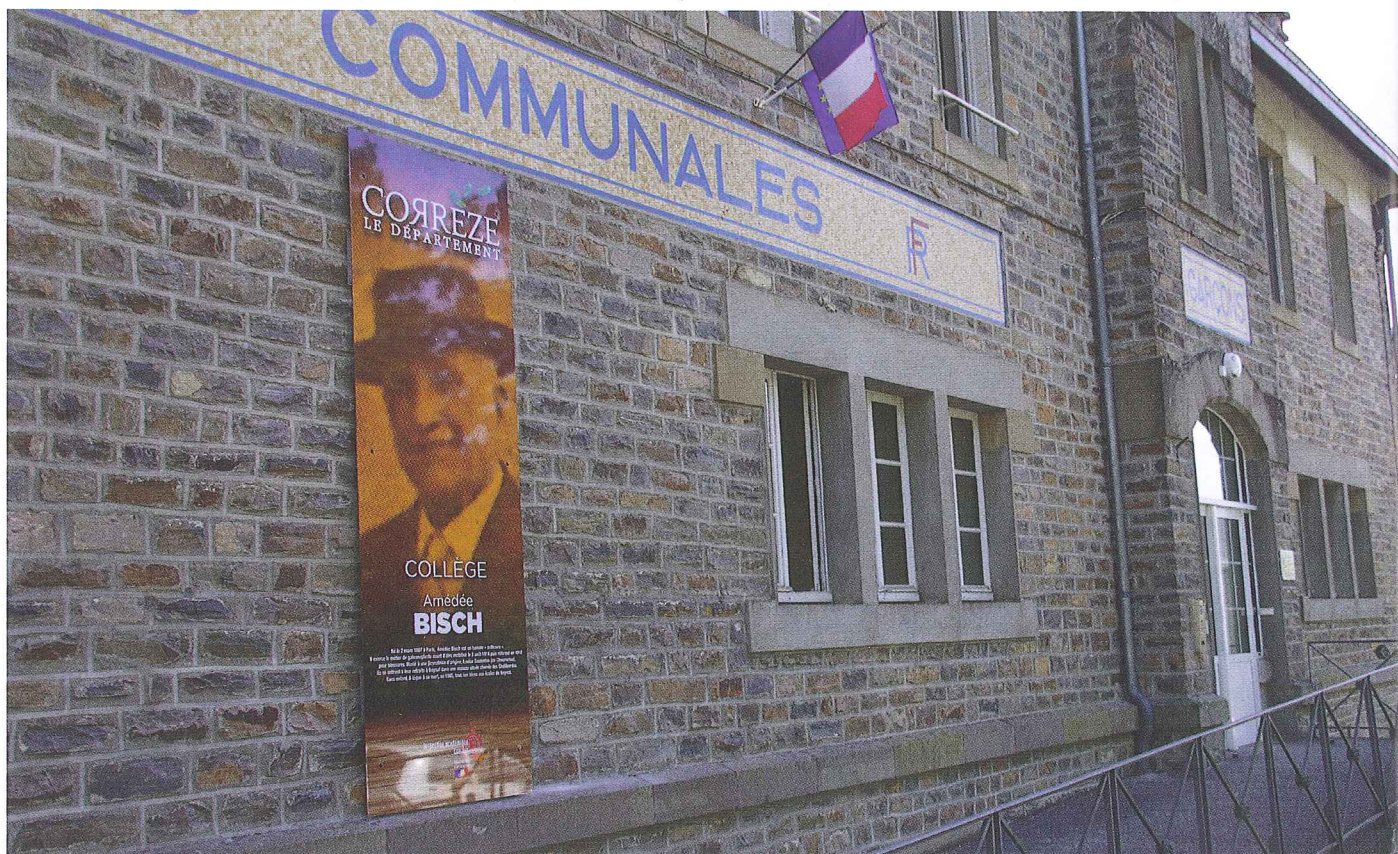
- Le dit intérêt sera donné par les soins du corps enseignant des écoles de Beynat au meilleur ou à la meilleure élève de chaque année scolaire (...)

Signé Bisch.



Dessin au fusain de la maison rue des Chalibordes, fait par Amédée Bisch. (Avec l'aimable autorisation de Lucette Laurençon).

La maison existe toujours mais la façade a subi des transformations.



• « **Profondément déçu dans ma dernière espérance, j'ai dû me résigner à me considérer comme seul et sans famille** ».

En fait, s'il n'a pas d'enfant, il a bien de la famille et 4 (probables) neveux et nièce vont contester le testament mais sans succès.

• « **Je fais légataire universel les écoles de Beynat et non la caisse des écoles (...)** ».

Cette volonté du testateur a effectivement posé un problème^d juridique : si la Caisse des écoles est une personne morale, habilitée à accepter un legs et remplir la charge dont il est assorti, les écoles ne le sont pas !

« Après avis de MM. les ministres (sic) de l'intérieur et de l'Éducation nationale » et pour ne pas aller contre les souhaits exprimés dans le testament :

- Seule la commune de Beynat a la capacité d'accepter le legs, ce qu'elle fit au cours de la séance du conseil municipal du 2 août 1965, au nom et pour le compte des écoles de Beynat.

- Une commission est créée, présidée par le maire. Elle comprend les directrices ou directeurs de l'école primaire et du collège ainsi qu'un instituteur et un professeur.

La première commission ainsi établie comprenait : Mme Cheyssiail, directrice des écoles primaires, M. Theillet,

directeur du CEG, ainsi que M. Fleurette, instituteur et Mme Thonnat, institutrice. Elle sera présidée par le maire, Michel Bernical.

• **Vente des biens en 1967**

Les biens mobiliers et immobiliers sont vendus sous la direction de M. Charles Champ, huissier de justice à Beynat.

En août 1967, le montant de la vente de la maison (acquise par M. Chaudière) et du mobilier s'élève à 27374, 77 Fr.

Ceci venant s'ajouter aux « économies » citées plus haut, bons du Trésor, placements et autres ... emprunts russes !

• « **Le dit intérêt annuel sera versé par les soins du corps enseignant (...) au meilleur ou à la meilleure élève (...)** ».

C'est ainsi qu'entre 1967 et 2008, en alternance une année pour le collège, une année pour l'école, le ou la meilleur(e) élève fût récompensé(e) par des sommes variant entre 2 000,00 et 3 000,00 frs de l'époque, soit approximativement entre 300 et 450 de nos euros.

Les dons s'arrêteront en 2008 lorsque les intérêts générés par le legs devinrent insuffisants.

En 2004, le Conseil Municipal de Beynat vote pour que le legs soit attribué non plus au meilleur élève mais « à l'élève le plus méritant ». Cette délibération sera cependant annulée à la demande de la Préfecture comme contraire aux dispositions du legs.

En septembre 2019, le Conseil Départemental fait apposer sur le mur du collège de Beynat (anciennes écoles communales), comme il le fit sur l'ensemble des collèges du Département, un panneau très esthétique représentant Amédée Bisch accompagné d'une courte biographie, permettant à « un homme ordinaire » de passer à la postérité.

À noter que pour l'année scolaire 1970-71, les 107 élèves de l'école primaire de Beynat sont tous classés 1^{er} ex-aequo et se partagent la somme allouée... « 1968 » était passé par là !

LE COLLÈGE DE BEYNAT DEVIENT « COLLÈGE AMÉDÉE BISCH »

La dénomination « collège Amédée Bisch » est demandée par deux fois par le Conseil d'Administration du collège les 20 novembre 1995 et le 21 juin 1996.

Dans sa séance du 13 septembre 1996, le Conseil Municipal de Beynat émet un avis favorable.